



ITMA 2011

www.itma.com

22-29 September

Fira de Barcelona

Barcelona, Spain

Demande d'admission et contrat de location d'espace

DATE LIMITE – 31 mai 2010

Veillez retourner ce formulaire accompagné de trois copies portant votre signature originale à l'adresse suivante:

**Union des Constructeurs de Matériel Textile de France (UCMTF)
39/41, rue Louis Blanc
92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

- Par la présente, nous demandons au CEMATEX, Comité Européen des Constructeurs de Machines Textiles, de nous admettre comme exposant à l'ITMA 2011 (Salon Internationale de la Machine Textile 2011), qui se tiendra à Barcelone du 22 au 29 septembre 2011.
- En apposant notre signature au bas de la présente demande, nous acceptons les conditions des documents officiels de participation à l'ITMA 2011 suivants : « Règlement Général », « Index des Produits », « Règlement Technique » et de leurs annexes, ainsi que celles de tous les autres règlements émis par MP International Pte Ltd en sa qualité de seul organisateur et bailleur de l'ITMA 2011 sur son site d'exposition.
- Si nous sommes admis par CEMATEX à participer à l'ITMA 2011, nous demandons à MP International Pte Ltd, en sa qualité de bailleur, d'accepter ce contrat de location et de nous attribuer un espace d'exposition à ITMA 2011, conformément au « Règlement Général », au « Règlement Technique », à « l'Index des Produits » et à toutes leurs annexes.

Veillez dactylographier ce formulaire ou le remplir à l'ordinateur.

Tous les renseignements doivent être en anglais et saisis strictement à l'intérieur des cases.

1a. COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ (pour inscription au catalogue de l'exposition)

Nom de la société		
Nom abrégé <small>(pour inscription alphabétique dans le catalogue – Voir l'article A7 du Règlement Général)</small>		
Adresse		
Code postal	Ville	Pays
Téléphone (précédé du code pays) (_____)		Télexcopie (précédé du code pays) (_____)
E-mail		Site web

1b. COORDONNÉES POUR LA CORRESPONDANCE

Nom de la société		
Personne responsable d'ITMA 2011		
E-mail		
Téléphone (précédé du code pays) (_____)		Télexcopie (précédé du code pays) (_____)
Adresse (uniquement si différentes de 1a Coordonnées de la société) :		
Code postal	Ville	Pays

1c. COORDONNÉES POUR LA FACTURATION

Numéro de TVA de l'entreprise à facturer (uniquement pour les exposants de l'UE)		
Nom de la société		
Personne en charge de la facturation		
Coordonnées (uniquement si différentes de 1b. Coordonnées Pour La Correspondance):		
E-mail		
Téléphone (précédé du code pays) (_____)		Télexcopie (précédé du code pays) (_____)
Adresse		
Code postal	Ville	Pays

2. SURFACE TOTALE DEMANDÉE

- Un formulaire séparé de « Demande d'admission et contrat de location d'espace » est exigé pour chaque stand supplémentaire appartenant au même exposant.
- La surface minimum du stand est de 15 m², à l'exception des stands des publications techniques et des instituts de recherche et d'éducation, dont la surface est de 9 m².
- Il est interdit de sous-louer ou de céder le stand alloué, entièrement ou en partie, à des tiers.
- Veuillez vous référer à l'article A16 du "Règlement Général" et à l'article 6b de ce formulaire.

Surface totale (mètres carrés) Longueur (mètres) _____ X Largeur (mètres) _____ = _____ (mètres carrés)
(Surface au sol uniquement)

Côtés ouverts (Veuillez cocher le nombre correspondant) 1 2 3 4

Les suppléments pour côtés ouverts seront basés sur le nombre de côtés attribués à l'exposant par l'Organisateur.

Dimensions du plus grand objet exposé Longueur (mètres) _____ X Largeur (mètres) _____ X Hauteur (mètres) _____

Nous désirons un stand à deux étages.

(La demande détaillée devra être faite à l'aide des formulaires appropriés de demande de prestations disponibles à partir de décembre 2010)

Oui Non

3a. EOBJETS EXPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ

- Veuillez indiquer tous les objets que vous désirez exposer en utilisant les codes produits de « l'Index des Produits ».
- Si votre société expose pour la première fois à l'ITMA, ou si votre compagnie a exposé à l'ITMA 2007, mais exposera à l'ITMA 2011 des produits aux codes différents, veuillez joindre une brochure à chaque produit concerné

Codes produits	Description des objets exposés	Charge au sol (tonnes par m ²)	Poids (tonnes)

(Si nécessaire, poursuivre cette liste sur une autre feuille)

3b. OBJETS EXPOSÉS PAR D'AUTRES EXPOSANTS

- Veuillez indiquer tous les objets qui seront exposés sur votre stand par d'autres exposants afin de faire des démonstrations de vos propres machines ou accessoires, en utilisant les codes produits de « l'Index des Produits ».
- Veuillez noter que seules les machines fabriquées par d'autres exposants à ITMA 2011 pourront être utilisées pour les démonstrations de vos machines ou accessoires (voir l'article A5 du « Règlement Général »). L'exposant a le devoir de vérifier que le fabricant des objets exposés et utilisés pour les démonstrations est bien exposant à l'ITMA 2011.

Codes produits	Description des machines de démonstration	Nom du fabricant	Charge au sol (tonnes par m ²)	Weight (tonnes)

4a. CATALOGUE DE L'EXPOSITION

- Veuillez indiquer tous les codes produits à mentionner dans le catalogue de l'exposition. Les sociétés ne peuvent mentionner dans le catalogue que les produits pour lesquels elles assurent au moins deux des activités suivantes : «Conception » «Fabrication» «Vente» (voir l'article A5 du « Règlement Général »).
- Si votre société expose pour la première fois à l'ITMA, ou si votre compagnie a exposé à l'ITMA 2007 mais exposera à l'ITMA 2011 des produits relevant de codes différents, veuillez joindre une brochure pour chaque produit concerné.

4b. DOMAINE D'ACTIVITÉ

Veuillez indiquer le groupe de produits correspondant à votre domaine d'activité principal.

Chapitre de «l'Index des Produits

5. COMMENTAIRES

Veuillez mentionner ici toutes vos remarques et commentaires concernant votre stand à l'ITMA 2011. Cependant, les demandeurs ne peuvent faire valoir aucun droit si l'organisateur est dans l'impossibilité d'agir en fonction de ces remarques ou commentaires.

6a. PRIX DE LA LOCATION DU STAND

- Le prix de base de location d'un stand avec un seul côté ouvert est de **200 euros par mètre carré, plus TVA espagnole**. Chaque fraction de mètre carré sera facturée au prix d'un mètre carré complet.
- Le second étage d'un stand à étage sera facturé 50% du loyer de base (soit **100 euros par mètre carré ou fraction de mètre carré, plus TVA espagnole**) et la surface au sol couverte sera facturée selon le loyer de base d'un stand, soit **200 euros par mètre carré ou fraction de mètre carré, plus TVA espagnole**. Le deuxième étage ne fera pas l'objet de surcharges pour les côtés ouverts.
- Les **coûts supplémentaires** suivants seront appliqués aux stands possédant plus d'un côté ouvert:

Surface en mètres carrés	Côtés ouverts		
	2	3	4
Premiers 50 mètres carrés	+20%	+33%	+50%
50 mètres carrés suivants	+10%	+16.5%	+25%
Surface de plus de 100 mètres carrés	0%	0%	0%

6b. REGLES CONCERNANT LE PREMIER VERSEMENT DE LA LOCATION DE STAND

MP International Pte Ltd vous fera parvenir la facture du premier versement de la location du stand à réception de la présente demande d'admission. Le premier paiement devra être effectué dès réception de la facture. Ce premier versement sera remboursé en cas de non admission au salon (voir les articles A8.1 et A8.2 du « Règlement Général »), mais sera considéré comme perdu si le postulant retire unilatéralement et totalement sa promesse de participation au salon (en cas de désistements partiels, voyez les articles A12.4, A12.5 et A12.6 du « Règlement Général »), ou si le contrat de location est résilié prématurément (voir les articles A8.4 et A8.5 du « Règlement Général »).

7. ACCORD DU POSTULANT

Les documents officiels suivants de l'ITMA 2011 font partie de la présente demande: «Règlement Général», «Règlement Technique», «Index des Produits» et leurs annexes, de même que tous les autres règlements émis par MP International Pte Ltd, en sa qualité d'unique organisateur et de bailleur de l'ITMA 2011 sur le site de l'exposition. Ceci concerne en particulier, mais non exclusivement, les engagements et dispositions suivantes du Règlement général de l'ITMA 2011 : Articles A4 (Enregistrement et acceptation de tous les règlements de l'exposition), A5 (Objets exposés admis), A8 (Admission, invalidité de l'admission, résiliation prématurée du contrat de location), A23 (Responsabilités, réclamations), A24 (Protection des données) et A25 (Lois applicables, juridiction compétente). En signant ce formulaire, nous reconnaissons avoir lu et compris ces documents officiels, nous les approuvons et nous nous conformons à tous les engagements et à toutes les dispositions ci-dessus mentionnées.

Lieu:

Date:

Signature légale du postulant:

Cachet de la société du postulant

Si vous êtes membre du CEMATEX, veuillez indiquer de quelle association

- | | | | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ACIMIT | <input type="checkbox"/> AMEC AMTEX | <input type="checkbox"/> BTMA | <input type="checkbox"/> GTM | <input type="checkbox"/> SWISSMEM |
| <input type="checkbox"/> SYMATEX | <input type="checkbox"/> TMAS | <input type="checkbox"/> UCMTF | <input type="checkbox"/> VDMA | |

8. ACCORD DE L'ASSOCIATION MEMBRE DU CEMATEX

Acceptation et date de réception de la demande, de même qu'acceptation du dossier et date d'admission au salon par l'association nationale membre du CEMATEX, conformément aux articles A1 et A4 du « Règlement Général.

Date de réception du formulaire de demande et
acceptation – cachet et signature

Date d'admission acceptation –
cachet et signature

9. ACCEPTATION DE MP INTERNATIONAL PTE LTD

10. RÉSERVÉ À CEMATEX